

Coller
une photo



DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021 DOUBLANT (P.A.C.E.S.)

NOM

PRENOM

NAISSANCE Date : Ville :

ADRESSE Parents :

..... Tél. :/...../...../...../.....

Etudiant :

..... Tél. :/...../...../...../.....

..... Portable :/...../...../...../.....

E-MAIL Parents :

Etudiant :

PROFESSION DES PARENTS Père :

Mère :

BACCALAUREAT Série : Année : Mention :

Lycée :

ORIENTATION(S) SOUHAITEE(S)

Médecine

Pharmacie

Odontologie

Kinésithérapie

Maïeutique

Cadre Réservé

Cours Matin

Après-midi

SPR

UE Spé14

1^{ème} INSCRIPTION EN P.A.C.E.S.

Points obtenus : / 700

Concours présenté et classement 1^{er} quad :

Ecurie (2019/2020) :

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT

AU DOSSIER D'INSCRIPTION

	Etudiant non inscrit à IPEM en 2019-2020	Etudiant déjà inscrit à IPEM en 2019-2020
❶ Copie du relevé de notes du Concours PACES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
❷ Lettre de motivation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
❸ Copie du relevé de notes du baccalauréat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
❹ Copie des bulletins trimestriels de terminale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
❺ Règlement ^Δ à l'inscription	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

^Δ Règlement possible en une ou plusieurs mensualités :

	1 mensualité : encaissement en juillet 2020	5 mensualités sans frais : encaissement de juillet à novembre 2020
Formule Doublant	2 000 euros	5 x 400 euros
Formule Doublant PLUS	2 500 euros	5 x 500 euros
Formule doublant SIMPLE + stage de prérentrée	2 350 euros	5 x 470 euros
Formule doublant PLUS + stage de prérentrée	2 850 euros	5 x 570 euros
Module Pharmacie : UESpé14	1 mensualité de 200 euros : encaissement en janvier 2021	

Bulletin d'Inscription Doublant PACES - Année 2020-2021

NOM.....PRENOM.....

FORMULES	TARIFS	CHOIX
STAGE DE PRE-RENTREE DOUBLANT : Du lundi 17/08/20 au vendredi 04/09/20	350 € €
« DOUBLANT PLUS » - écuries prépa et révision : toutes les UE sauf UESpé14** - colles spéciales doublants (UE1, UE2, UE3, UE4, Spé12) - Bureau attribué toute l'année au 106 rue Ste Cécile ***	2 500 € €
« DOUBLANT » - écuries prépa et révision : toutes les UE sauf UESpé14** - colles spéciales doublants (UE1, UE2, UE3, UE4, Spé12)	2 000 € €
UE Spécifique 14** : nombre d'étudiants limité à 20 Bases chimiques du médicament : Ecuries et colles	200 € €
	TOTAL €

** Possibilité de s'inscrire au module d'enseignement spécifique 14 au mois de janvier 2021 sous réserve de places disponibles.

*** Nombre de places limité à 30

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Article 1 : La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales d'inscription.

Article 2 : Seuls les étudiants dont les bulletins d'inscription sont dûment remplis, datés, signés et accompagnés du versement du règlement exigé, seront considérés comme inscrits après acceptation du dossier.

Article 3 : Le nombre de places étant limité, l'inscription est réputée définitive et irrévocable pour toute la durée de l'année universitaire et les droits afférents ne sont pas remboursables en cas d'abandon de l'élève, pour quelque motif que ce soit.

Article 4 : La formule « DOUBLANT » ne permet pas à l'étudiant d'avoir accès aux salles de travail d'iPEM.

Article 5 : Dans l'hypothèse d'une 2^{ème} vague du covid 19, si par décision administrative on impose à IPEM une distanciation sociale et physique, l'étudiant en formule « DOUBLANT PLUS » acte que le local au 106 rue Ste Cécile pourrait ne plus être mis à sa disposition. Dans ce cas, un remboursement sera effectué au prorata de la période non utilisée sur la base de la différence de cotisation entre les formules « DOUBLANT PLUS » et « DOUBLANT S ».

Article 6 : Dans l'hypothèse d'une 2^{ème} vague du covid 19, IPEM peut être amené à demander à l'étudiant le port du masque de protection dans les locaux en dehors des salles de travail. L'étudiant devra se munir lui-même de masques. IPEM mettra à sa disposition du gel hydroalcoolique

Article 7 : Le règlement intégral des frais de scolarité devra être impérativement acquitté au plus tard le 15 JUILLET 2020. En cas de non-respect de cette disposition IPEM se réserve le droit de ne pas admettre l'élève défaillant aux cours de formation.

Article 8 : L'étudiant s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur d'IPEM. (Le règlement intérieur peut être consulté au tableau d'affichage et sera adressé par mail avant le 15 juillet 2020).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription ci-dessus.

Nom du signataire :

Date :/...../2020

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature :

I.P.E.M.

Institut de Préparation aux Etudes Médicales

6 rue Michel Mérino - 13005 Marseille

Tél. 04 91 92 11 30 – www.ipem.fr

SAS au capital de 8 000 Euro

SIRET 421 010 596 000 60 – APE 8 559 A